

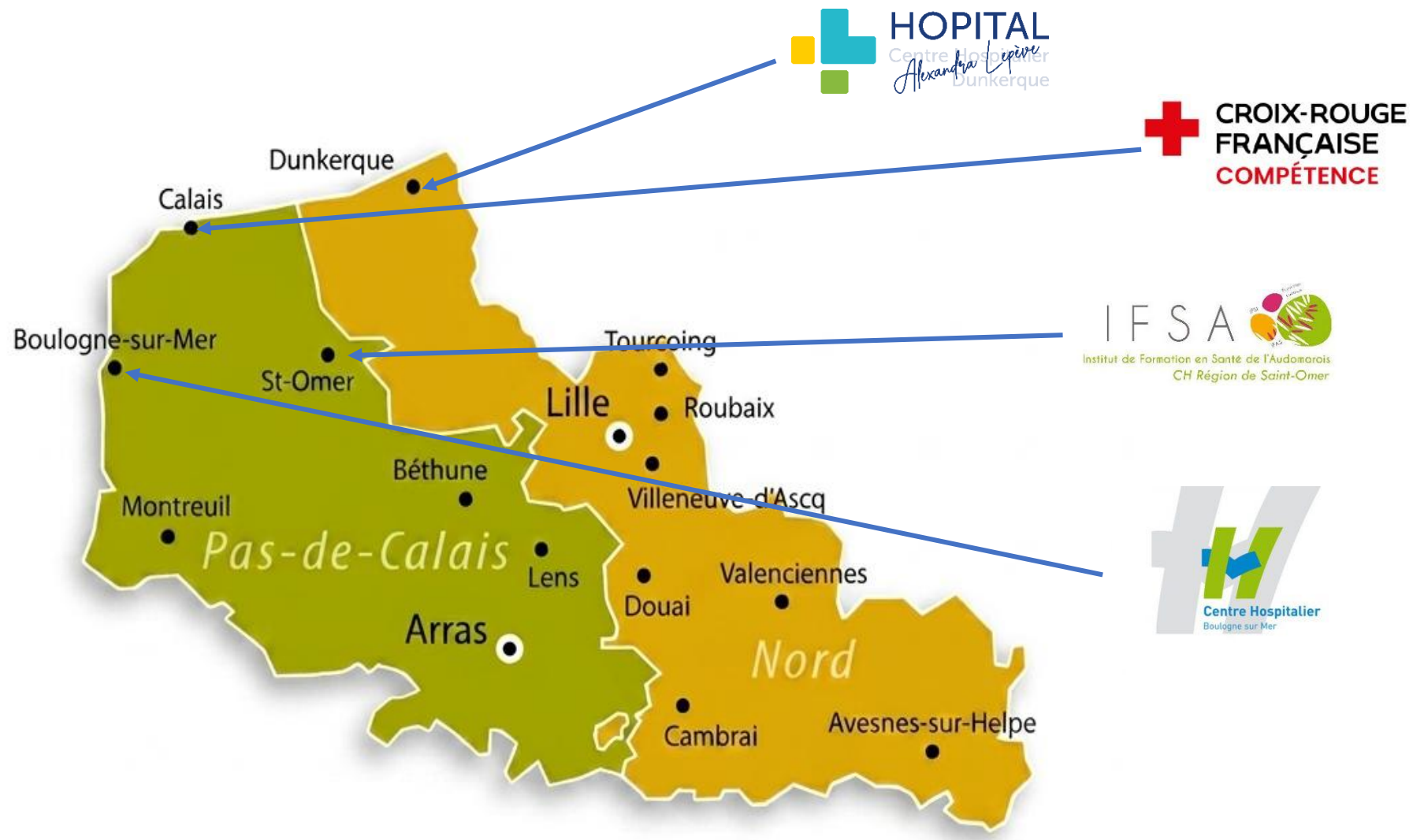
Référentiel de Formation

conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier

Arrêté du 20 février 2026



REGROUPEMENT DES IFSI DU TERRITOIRE



EVOLUTION CONTEXTUELLE & UNIVERSITARISATION

Contexte

Population vieillissante et majoration de la dépendance
Majoration des coûts liés à la prise en charge des pathologies chroniques

Virage domiciliaire
Prévention et éducation à la santé
Soins primaires

Diminution de la démographie médicale

Développement de la télémédecine
Evolution des métiers de la santé (AS, IPA, auxiliaire médicaux, réforme du métier infirmier...)

La Santé Mentale : une priorité de la politique nationale de santé

Universitarisation

Les accords de Bologne

(un volume horaire - une validation par ECTS – un développement de la mobilité dans les parcours professionnel et à l'international)

Délivrance du diplôme par les universités

accréditées par le ministère de l'Enseignement supérieur

Gouvernance en « groupement »

associant l'université (composante santé), les IFSI et la Région

Responsabilité pédagogique universitaire en collaboration avec les instituts de formation

Enseignant chercheur / cadre de santé formateur permanent

ACCÈS À LA FORMATION & SPÉCIFICITÉS FPC

2 voies d'accès



VOIE INITIALE (Parcoursup)

- Bacheliers ou équivalents
- % minimal de boursiers fixé annuellement
- Sélection via Parcoursup



VOIE FPC (Formation Continue)

- Minimum 25 % des places réservées
- Sélection : dossier (CV + LM) + entretien 20 min (noté /20) + écrit 1h (rédaction + calculs, noté /20)
- 3 ans de cotisation pour les non-bacheliers
- Accès sans bac via VEEPAP (Validation des Etudes, des Expériences Professionnelles et des Acquis Personnels)



PASSERELLES D'ACCÈS EN 2ème ANNÉE

Aides-soignants (AS) :

3 ans d'expérience minimum → parcours spécifique de 3 mois (cours théoriques + stage 5 semaines) → intégration en 2ème année

Étudiants médecine / maïeutique / odontologie / pharmacie :

Intégration en semestre 2 ou en 2ème année sur avis de la commission d'admission

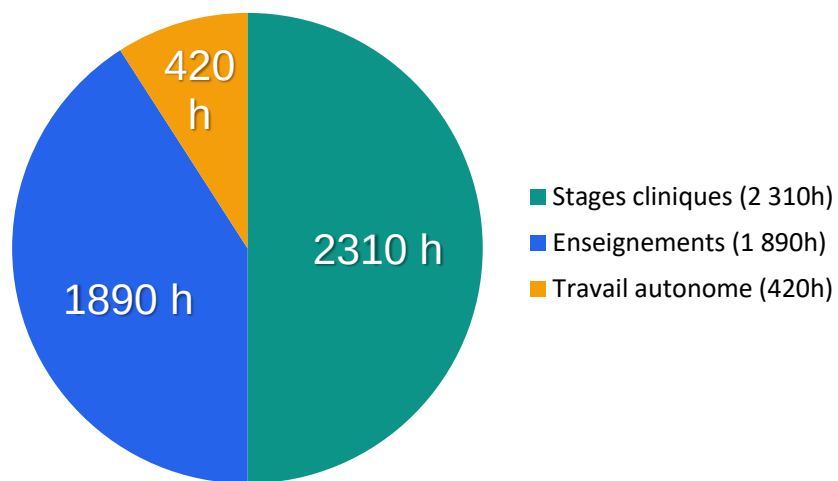
Autres auxiliaires médicaux niveau 6 :

Possibilité d'intégration en 1ère ou 2ème année sur avis de la commission d'admission

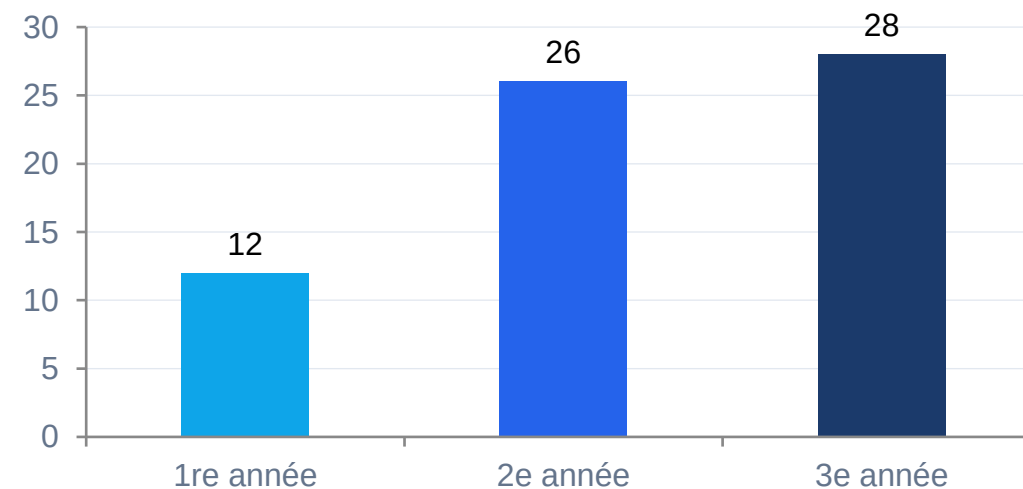
STRUCTURE DE LA FORMATION



Répartition des 4 620 heures



Semaines de stage par année



FPC : max 33 semaines chez l'employeur | Interdit de stage dans un service déjà exercé professionnellement | 70h d'appropriation par semestre

CONTENU DE LA FORMATION : DOMAINES & PRINCIPES PÉDAGOGIQUES

5 domaines d'enseignements

- A** Sciences infirmières & raisonnement clinique
- B** Pratiques cliniques, qualité & gestion des risques
- C** Prévention & promotion de la santé
- D** Communication, travail en équipe & leadership
- E** Démarche scientifique & initiation à la recherche

7 principes d'apprentissage

- 1** Participation active
- 2** Analyse réflexive
- 3** Multidisciplinarité & interprofessionnalité
- 4** Évolution constante des savoirs
- 5** Personnalisation du parcours
- 6** Accompagnement à la réussite
- 7** Bien-être étudiant

 **CADRE NATIONAL, socle commun (142 ECTS) :**

 **CADRE DE CONSOLIDATION et UE LIBRES (38 ECTS — à partir du semestre 4) :**

Base fondamentale de la formation, identique pour tous les étudiants sur l'ensemble du territoire français. garantit une acquisition standardisée et homogène des connaissances et compétences essentielles à l'exercice infirmier

Levier de personnalisation du parcours selon le projet professionnel de l'étudiant et les besoins du territoire. Permet l'exploration de lieux d'exercice spécifiques.

13 COMPETENCES

- C1 : Elaborer le **diagnostic infirmier** pour une personne ou un groupe de personnes afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre
- C2 : Définir les interventions à mener auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes dans le respect de la **déontologie et de l'éthique professionnelle**, et dans le cadre d'une co-construction, afin de répondre aux problématiques identifiées
- C3 : **Réaliser des soins** à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes dans le cadre en particulier **d'une consultation infirmière** et dans le respect des règles QHSSE, des procédures et des protocoles et en utilisant des données probantes afin d'assurer un projet de soin adapté à la situation identifiée
- C4 : **Prescrire des produits** de santé (médicaments, dispositifs médicaux) et des examens complémentaires afin d'assurer un traitement et un suivi adapté à la situation clinique d'une personne dans le domaine des soins infirmiers
- C5 : Concevoir et conduire une démarche de **promotion de la santé, d'éducation à la santé**, en santé communautaire et populationnelle afin de répondre aux besoins de santé publique
- C6 : Concevoir, conduire et co-construire une **démarche d'éducation thérapeutique**, de prévention, de dépistage et de repérage auprès d'une personne notamment dans le cadre d'une consultation infirmière
- C7 : Concevoir et conduire des projets et la promotion d'actions de communication et d'éducation des communautés et des organisations sur **les enjeux environnementaux**, les pratiques et gestes durables et éco-responsables afin de répondre aux problématiques de développement durable et de gestion des ressources naturelles
- C8 : **Gérer ou organiser une structure** d'exercice individuel ou collectif en optimisant les ressources
- C9 : **Organiser les activités de soins** en transmettant et recevant des informations et données en lien avec la personne en utilisant les outils numériques, aux membres d'une équipe pluri professionnelle dans un but de collaboration et de continuité de soins
- C10 : **Accompagner les pairs, les apprenants et les autres professionnels**, afin de permettre leur accueil et leur formation et le développement de leurs compétences, dans le respect des personnes et en tenant compte de leurs éventuels besoins spécifiques
- C11 : Mettre en œuvre le processus **d'amélioration continue des soins** et de sa pratique professionnelle dans le cadre de ses activités
- C12 : **Analyser des données scientifiques et professionnelles** afin d'optimiser sa pratique et son expertise professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées
- C13 : **Formaliser des documents professionnels** dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles

LES 4 TYPOLOGIES DE STAGES OBLIGATOIRES

Chaque étudiant doit impérativement effectuer au moins 5 semaines dans chacune de ces 4 typologies.

Soins en phase AIGÜE

Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, en phase aigüe

A privilégier en 1^{ère} année



Soins STABILISÉS

Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, stabilisée ;



Soins de PREMIER RECOURS

Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le maintien ou l'amélioration de leur état de santé, dans le cadre d'une équipe de soins primaires contribuant à l'offre de soins de premier recours ;



Situations de VULNÉRABILITÉ

Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, en situation de vulnérabilité liée à des problèmes de santé, de handicap, de dépendance, d'exclusion sociale

A privilégier en 1^{ère} année



Stages obligatoires : Santé de l'enfant ≥ 5 semaines | Psychiatrie ≥ 5 semaines

ORGANISATION PRATIQUE DU STAGE

Temps de présence hebdomadaire

30h

Présence active
en stage

5h

Heures d'appropriation des
connaissances en autonomie



Les 5h d'appropriation en détail

Sur le lieu de stage

Intégrées dans les 35h hebdomadaires

Démarche réflexive

Analyse de pratiques, et de situations cliniques. Recherches personnelles...

Encadrement du tuteur

Échange guidé sur les situations rencontrées



Recommandations :

En 1ère année : 7h/jour max, sans nuit ni week-end.



SIMULATION EN SANTÉ

Part maximale :

10 % du volume clinique total

Équivalent :

≤ 6 semaines sur l'ensemble du cursus

Objectif :

Sécuriser les apprentissages avant
l'immersion réelle

Utilisation en stage :

Possible pour gestes complexes ou
situations rares

LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTUDIANT

Un dispositif collaboratif entre les terrains de stage et l'IFSI, structuré autour de rôles complémentaires.



TERRAIN DE STAGE



Maître de stage

ou Maître d'apprentissage

Rôle organisationnel et institutionnel. Garant de la qualité de l'accueil, de la charte d'encadrement et de la liaison administrative avec l'IFSI.



Tuteur de stage

Infirmier Diplômé d'État

Accompagnement pédagogique : organise l'accueil, instaure la confiance, conduit les entretiens de mi-parcours et de fin de stage.



À L'IFSI



Référent de stage

IFSI

Assure la liaison régulière avec le terrain pour garantir un contexte bienveillant et règle les questions pédagogiques.



Professionnels de proximité

Encadrement au quotidien par le compagnonnage : guidage dans les actes, explicitation des savoirs, alerte du tuteur en cas de difficulté.



En l'absence d'infirmier permanent : autres professionnels de santé avec suivi renforcé par le formateur IFSI.



Référent pédagogique

IFSI

Suit la progression globale de l'étudiant tout au long du parcours et réalise le bilan des acquisitions.

La collaboration terrain-IFSI est au cœur de la qualité de la formation clinique.

LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA PROGRESSION

Évaluation centrée sur l'acquisition progressive des compétences, appuyée sur des outils standardisés.



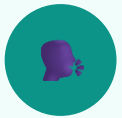
Le Portfolio de l'étudiant

Outil central de mesure de la progression. Focalisé sur l'acquisition des compétences, des activités et des actes infirmiers. Document vivant qui accompagne l'étudiant tout au long de sa formation.



Le bilan d'évaluation — 4 niveaux

1. Activité non pratiquée (ou non vue)
2. Non acquis — mise en œuvre **non conforme** ou non expliquée
3. À améliorer — mise en œuvre **manquant d'autonomie**
4. Acquis — mise en œuvre **autonome, conforme** et expliquée



L'Entretien d'évaluation

À la fin de chaque stage, les responsables de l'encadrement mènent **un entretien avec l'étudiant** afin de proposer la validation totale ou partielle des compétences. L'évaluation de l'étudiant prend en compte son niveau de formation, sa progression et ses acquis.



La Validation finale du stage

Proposée par le référent pédagogique au jury semestriel après analyse du portfolio et du bilan de stage (acquisition et appréciation) accompagné éventuellement d'un rapport détaillé.



Présence effective minimale : 80 %

Toute absence supérieure à 20 % empêche la validation du stage.

L'évaluation est un levier d'accompagnement, pas un simple contrôle — elle guide l'étudiant vers l'autonomie professionnelle.

AGRÉMENT DES TERRAINS DE STAGE

Processus d'agrément — Étapes clés

1 Dépôt du dossier

L'établissement ou le professionnel libéral dépose le dossier auprès de la commission dédiée aux stages du groupement.

2 Contenu du dossier

Description du lieu : compétences professionnelles - typologies des personnes accompagnées - types d'activités et prises en soins - équipements mis à disposition notamment simulation - modalités d'encadrement (tuteur, organisation des 5 heures TAP) - nombre d'élèves ou étudiants simultané - outils existants (livret, charte...) - remontées d'enquêtes de satisfaction

4 Amélioration continue

La commission peut demander des actions correctives, suspendre ou retirer l'agrément si des difficultés sont constatées.

3 Évaluation par les étudiants

Questionnaire commun à l'ensemble des instituts du groupement, à la fin de chaque période de stage.

Validation du dossier par la commission universitaire dédiée aux stages :

- ☐ Agrément sans réserve pour une période de 5 ans
- ☐ Agrément conditionnel d'un an assorti de recommandations d'axe d'améliorations
- ☐ Refus d'agrément par décision motivée, accompagnée de recommandations dans l'hypothèse d'une nouvelle demande d'agrément

L'agrément conditionne la qualité pédagogique de la formation clinique — c'est un gage de reconnaissance pour votre structure.